

Charte de l'exposant à l'exposition Fana'briques

Inscription et "sélection" des exposants :

L'inscription des exposants est ouverte du 23 Mai au 31 Juillet 2024.

La participation d'un exposant à l'exposition ne sera définitive qu'après validation par le comité d'organisation.

A l'issue de cette période d'inscription, le comité d'organisation fera, si besoin est, une sélection parmi les inscriptions.

Afin de permettre au comité d'évaluer les candidatures, les exposants sont invités à donner le maximum d'informations (croquis, photos, texte) sur le diorama qu'ils projettent d'exposer à Fana'briques (un diorama est le terme qui désigne ce qui est exposé par un exposant ou un groupe d'exposants).

Le comité rendra sa décision vers le 15 Août et en informera les exposants.

La décision du comité est souveraine et sans appel.

Les exposants retenus seront invités à compléter leur fiche et à s'inscrire à une tâche s'ils le souhaitent.

Déroulement de l'exposition :

Dès son arrivée, l'exposant est invité à s'annoncer à l'accueil des exposants et bénévoles auprès de Robert.

Installation :

L'exposant peut installer son diorama à partir du Jeudi 18h00.

L'exposant s'engage à ce que son diorama soit installé complètement pour l'ouverture le samedi 10h et restera installé jusqu'à dimanche 17 h à la fermeture (l'exposant n'est pas tenu de rester en permanence sur le lieu d'exposition aux heures d'ouverture).

Il n'est pas prévu de barrières autour des tables d'exposition. L'organisation fournira, sur demande de l'exposant, des écriteaux avec mention "Ne pas toucher".

L'exposition est une exposition 100% Lego. L'exposant s'engage à ne présenter que des objets de la marque Lego.

Il s'engage également à ne pas présenter de scène choquante pour le public. L'organisateur pourra demander le retrait de tout ou partie d'un diorama s'il le juge nécessaire.

Emplacement :

Tous les exposants seront installés dans un hall d'expo. L'implantation sera décidée par le comité et devra être respectée par l'exposant.

Par défaut, l'organisation propose des tables à hauteur standard. L'exposant souhaitant une hauteur spécifique le précisera dans sa fiche d'inscription (champ commentaire).

Le plan de l'exposition sera adressé aux exposants à partir du 1er septembre.

Aide-Tâches :

L'exposition est organisée par une équipe 100% bénévole.

L'exposant n'est pas tenu de réaliser une tâche mais s'il le souhaite il pourra s'inscrire dans le tableau des tâches afin d'aider à l'organisation générale

L'accompagnateur majeur de l'exposant s'engage à faire 2 créneaux minimum.

La durée d'un créneau peut être de 80 minutes ou de 120 minutes.

L'accompagnateur ne souhaitant pas réaliser des tâches achètera son billet d'entrée, ses repas, etc....

Sécurité :

En dehors des heures d'ouverture, l'exposition sera inaccessible à tous de vendredi soir 23 h 00 à samedi matin 8h et le samedi soir 23 h 00 au dimanche matin 8 h. L'exposition sera surveillée par des gardiens.

La surveillance du diorama de l'exposant pendant les heures d'ouverture se fait par lui et sous sa responsabilité.

Chaque exposant, bénévole ou accompagnateur devra porter son badge remis lors de son arrivée.

Assurance :

Le comité d'organisation souscritra une assurance contre l'incendie et les intempéries. Dans ces 2 cas, l'exposant est assuré uniquement pour les briques et boîtes LEGO qu'il amène sur la base de la **VALEUR D'ACHAT D'ORIGINE** des briques ou boîtes. L'exposant déclare dans sa fiche d'inscription la valeur globale de ses briques et/ou boîtes. En cas de sinistre, la valeur indiquée pourra être modifiée à la hausse ou à la baisse par l'expert, s'il estime que la valeur indiquée est erronée.

Repas :

Il n'est pas prévu de fournir des repas particuliers liés à un régime ou une allergie; si l'exposant souhaite préparer son repas, un accès à la cuisine lui sera autorisé si possible. Les repas sont pris au restaurant des exposants. L'accès se fera sur présentation d'un ticket remis à chaque exposant lors de son accueil et selon les repas cochés par lui sur sa fiche d'inscription.

Samedi soir, il sera proposé un repas festif. Pendant ce repas des jeux seront proposés. L'apéro sera servi avant le repas.

Les repas sont offerts, sauf celui de samedi soir.

Hébergement :

!! l'organisateur ne propose pas la gestion de l'hébergement.

Sur demande de l'exposant, l'organisateur pourra fournir une liste des hôtels à proximité.

Charge à chaque exposant de réserver et régler sa chambre.

L'organisateur prendra néanmoins à sa charge une partie du coût de cet hébergement sous conditions que voici :

Si l'exposant habite à + de 40 km de Colmar, l'organisateur versera max 2 forfaits nuits.

Si l'exposant habite à + de 150 km de Colmar, l'organisateur versera max 3 forfaits nuits.

Ce remboursement sera effectué sur présentation par l'exposant de la note d'hôtel.

Le forfait nuit est fixé à 20€/nuit par adulte et 10€/nuit par enfant.

Frais de déplacement :

Le bureau de l'association alloue un budget "frais de déplacement" aux exposants.

Le remboursement de 15ct/km.

Pour bénéficier d'une prise en charge, l'exposant dépose à son arrivée à l'accueil exposant, une copie (l'exposant l'emmène avec lui) de sa carte grise ainsi qu'un RIB. Il remplit une fiche remise sur place par l'organisation en complétant le nombre de kilomètres entre son domicile et Colmar.

Nous ne tenons compte que du nombre de kilomètres et non des frais d'essence, autoroute, de train, d'avion ou autres donc pas la peine de nous transmettre vos factures ou reçus.

Il est limité à un aller et un retour pour l'exposition et un véhicule par famille.

Accompagnateurs :

L'exposant majeur peut être accompagné de son conjoint et de ses enfants (maximum 3) qui seront accueillis aux mêmes conditions que l'exposant et il est demandé au conjoint de participer à 2 tâches minimum.

Exposant mineur :

Il devra fournir une autorisation parentale pour sa participation et devra être accompagné d'un parent qui sera accueilli aux mêmes conditions que l'exposant. Il est demandé au parent de participer à 2 tâches minimum.

Vente :

Un exposant ne peut avoir qu'un seul statut tout au long de l'évènement.

Il ne peut donc avoir le statut de vendeur et d'exposant.

Il est formellement interdit à l'exposant de faire la promotion d'une activité lucrative, de vendre ou de présenter toute indication de prix ou de panneau de vente ou d'information pour une vente ultérieure sur son espace.

Il existe une option « artiste » sous le statut vendeur qui permet au vendeur de bénéficier d'un prix réduit de l'espace et d'opter en plus de son espace de vente pour un espace d'exposition dans lequel des panneaux « œuvres en vente en sortie d'exposition » pourront être apposées.

L'exposant peut aussi s'inscrire au magasin de vente des exposants. Modalités à découvrir lors de l'inscription internet.